



VOL V.—No. 8.

MONTREAL, JEUDI, 19 FEVRIER, 1874.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

MGR. GUIGUES.

La mort vient de jeter le deuil dans l'Eglise du Canada : Monseigneur Guigues, évêque d'Ottawa, est décédé le 8 courant, après une maladie qui le minait lentement depuis plusieurs années.

Joseph-Eugène-Bruno Guigues est né en 1805 dans une petite ville des Alpes françaises, à Gap. Son père était capitaine de cavalerie dans la Grande Armée. Après son cours d'étude, le jeune Guigues prit la soutane, et en 1824 il entra dans l'ordre des Oblats. Il fit son noviciat avec le cardinal Guibert, archevêque actuel de Paris, qui était son ami intime et avec qui il a toujours entretenu une correspondance active.

En 1841, les Pères Oblats Honorat, Telmont, Baudrand et Lagier, appelés au Canada par Mgr. de Montréal, vinrent s'établir à St. Hilaire. L'année suivante ils furent transférés à Longueuil, et en 1848 à leur résidence actuelle dans le faubourg Québec. Le P. Guigues vint au pays en 1844 comme Supérieur à Longueuil. En 1847, il fut nommé par le Pape actuel évêque de Bytown.

Nous connaissons peu de choses de la carrière apostolique du P. Guigues en France; mais les œuvres accomplies par l'Evêque d'Ottawa sont connues du Canada entier. Ecrire sa vie, ce serait faire l'histoire même de la Capitale. Il l'a vue naître et grandir; elle a pris le deuil le jour de sa mort comme l'enfant qui pleure la perte de son père, car il a beaucoup fait non seulement pour son avancement moral, mais aussi pour sa prospérité matérielle.

Les funérailles du vénérable prélat ont eu lieu jeudi, au milieu d'un concours immense. Les hommes politiques les plus marquants ont tenu à honneur d'y assister, et tous les évêques du pays étaient présents. Le service a été chanté par l'Archevêque de Québec, et l'oraison funèbre a été prononcée en français par Mgr. Fabre, et en anglais par Mgr. Wadams, évêque d'Ogdensburg.

Les restes de Mgr. Guigues reposent au milieu de cette population qui l'aimait et le vénérât, dans cette cathédrale qui est un des monuments de son zèle.

Les catholiques le considéraient comme un père; les protestants l'ont estimé comme un grand citoyen.

OSCAR DUNN.

LA COLOMBIE.

Les nouvelles qui nous arrivent de la Colombie sont d'une extrême gravité. Nous espérons un changement pour le mieux d'ici à quelques jours, car si cette province nous abandonne, la Confédération n'est plus qu'un mot et l'annexion aux Etats-Unis est inévitable.

Les journaux quotidiens ont publié la dépêche suivante :

VICTORIA, 11 février 1874.

Lundi après-midi, une foule de citoyens au nombre de 1,000 n'est rendue à l'Hôtel du Parlement, d'une manière paisible. Il y avait une grande force de police, mais il n'y a pas eu de désordres.

Le Dr. Helmecken présente une requête passée à une assemblée tenue samedi, dont l'idée est qu'il serait inopportun d'entrer en négociations pour capitaliser la garantie du Dock

de Réparation, ou d'emprunter aucune somme du gouvernement canadien jusqu'à ce que le projet du ministre Mackenzie pour la construction du chemin de fer du Pacifique soit connu, et de plus que le peuple est décidément opposé à toute intervention du gouvernement local dans les termes d'union, ou à ce qu'il accède à aucune proposition du gouvernement fédéral avant qu'elle ait été soumise au peuple.

Une résolution fut aussi transmise aux représentants ministériels de la ville, leur demandant de donner leur démission. La même après-midi M. DeCosmos envoya sa démission et a depuis quitté la ville.

Aujourd'hui M. Walkem, procureur-général du ministère DeCosmos, fut appelé à former un gouvernement. Il ne fait aucun changement dans le personnel du Cabinet.

Morton, l'un des chefs de l'attaque des bâtisses du Parlement, se présente pour les Communes, et Higgins, un autre chef, ayant été menacé d'arrestation; a publié une lettre acceptant toute la responsabilité de la démonstration.

La chambre se réunit vendredi, alors que la résolution sera discutée.

La presse hostile au gouvernement fédéral dit que la dissolution seule satisfait le pays, et prétend que la tentative de changer l'Acte d'Union a été faite dans le but d'arriver à violer la clause du chemin de fer.

Il y a encore beaucoup d'agitation.

LA QUESTION DES ECOLES.

En ouvrant la session de la législature locale du Nouveau-Brunswick, le lieutenant-gouverneur Tilley a annoncé qu'une délégation se rendrait bientôt à Ottawa pour faire valoir de nouvelles réclamations.

Cette province est décidément vorace en fait de *better terms*.

Voici le passage du discours du Trône relatif à la question des Ecoles :

Une résolution ayant été adoptée par la Chambre des Communes en mai dernier par laquelle on s'efforçait d'obtenir de Son Excellence le désaveu de certains actes de cette Législature, trois membres du gouvernement local qui se trouvaient alors à Ottawa firent des remontrances contre cette conduite de la Chambre des Communes, comme étant subversive des droits conférés à la législature locale par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867.

Je ferai mettre devant vous cette remontrance qui fut subseqüemment approuvée par le lieutenant-gouverneur en Conseil, et je suis persuadé que vous résisterez à toute tentative de violer la constitution.

Ces paroles n'indiquent pas que l'on songe enfin à rendre justice aux catholiques du Nouveau-Brunswick. Cette question menace d'agiter les esprits pendant longtemps encore.

O. D.

APRES LE COMBAT.

II.

Ce sont les chefs du parti libéral, non les principes du libéralisme qui ont triomphé aux dernières élections: quiconque connaît un peu notre peuple et s'est trouvé en position de juger à quelles influences la majorité a obéi, l'admettra facilement et ne trouvera rien d'étonnant dans cette anomalie étrange au premier abord. Mais cette anomalie n'en existe pas moins, et elle doit finir bientôt d'une manière ou d'une autre. Les "nationaux" ne pourront la souffrir longtemps, le peuple en général ne tarderait pas à s'en alarmer; l'esprit de parti dans tous les cas l'exploiterait facilement à son profit. Le meilleur moyen de sortir de cette fausse position, celui que réclament les intérêts de notre province et qu'un patrio-

tisme éclairé nous conseille, c'est une fusion des partis politiques.

Cette fusion est-elle possible?

Les ménagements des vieux libéraux pour l'opinion catholique ne sont pas seulement une preuve éclatante de la persévérance du peuple dans la foi de nos pères; ils sont de plus un témoignage en faveur du régime de la Confédération qui impose cette attitude à tous nos hommes politiques. En effet, les théories libérales, en autant qu'elles se rapportent aux questions religieuses, ne sont pas d'une application fréquente à Ottawa, car, placées sous le contrôle de la législature locale, nos institutions spéciales sont à l'abri d'une autorité bienveillante en laquelle nous avons confiance puisqu'elle tient de nous son mandat, et les députés fédéraux n'ont ainsi que de rares occasions de légiférer en matières religieuses ou touchant à la religion. De là impuissance relative du libéralisme. D'un autre côté, le fait que les catholiques ne sont qu'une petite minorité dans le parlement fédéral rend la population de notre province d'autant plus craintive dans les cas exceptionnels où ces sortes de questions peuvent être soulevées à Ottawa. Ayant conscience de sa faiblesse, elle redoute malgré elle que la majorité n'abuse de sa force, et elle veut avant tout que chacun de ses députés reste ferme au poste pour la défense de ses droits religieux et nationaux. Sur ce point nous sommes bien plus susceptibles qu'autrefois, et nous avons raison, car souvent c'est en paraissant résolu que l'on gagne de n'être pas attaqué, et dans tous les cas l'on est toujours plus fort contre l'attaque lorsqu'on est uni. Les libéraux se sont rendu compte de cette susceptibilité du peuple; ils ont compris que les électeurs pourraient peut-être rester presque indifférents à certaines dissidences dans notre législature de Québec où nous sommes maîtres, mais qu'ils seraient sans miséricorde pour quiconque à Ottawa, où domine l'élément protestant, contracterait alliance dans les affaires religieuses avec nos adversaires naturels. Aussi avons-nous vu les députés libéraux voter dans le sens le plus incontestablement orthodoxe sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick, et, depuis 1867, sortir les uns après les autres de l'Institut-Canadien. Je crois que cette société ne compte plus un seul député catholique parmi ses membres.

Les libéraux ont donc changé complètement d'attitude depuis quelques années. On dira qu'ils sont sincères ou qu'ils sont hypocrites selon qu'on sera leur ami ou leur ennemi; quant à nous, nous les prenons tels qu'ils se montrent et nous constatons le fait de leur amendement ostensible.

Si tout le monde veut juger les hommes et les choses dans cet esprit de conciliation, la plupart des députés libéraux, au lieu d'être regardés comme des obstacles insurmontables à une fusion des partis politiques dans notre province, deviendraient acceptables aux catholiques, tolérables du moins aux plus difficiles. Durant la dernière lutte, le *Nouveau-Monde* a donné un exemple qui tranche la difficulté aux yeux d'un bon nombre, en se montrant bien disposé pour M. Geoffrion et en ne s'opposant pas à M. Lafamme. Il est possible d'ailleurs que plusieurs des chefs du parti libéral songent à se retirer de la vie publique pour prendre place sur les bancs de la magistrature. Leur retraite faciliterait un compromis.

Quant au parti "national," son alliance est déjà ac-